

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS23

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article valide un ONDAM 2019 à 2,5 % ainsi qu'un sous ONDAM hospitalier de 82,6 milliards d'euros ce qui est très insuffisant.

Le contexte de crise hospitalière et de grève des urgences qui traverse notre pays doit nous inviter à une prise de recul. Ce que nous votons a une incidence très directe sur le quotidien des soignants : choisir entre les urgences laquelle est la plus complexe, malaise au travail, baisse des effectifs.

Nous pouvons dès aujourd'hui voter une rallonge pour l'ONDAM hospitalier afin de répondre, même partiellement, à la crise.

Les besoins à l'hôpital sont connus :

- ouverture de lits d'aval ;
- recrutements de paramédicaux ;
- hausse des salaires pour rattraper le gel du point d'indice.

Cet amendement du groupe socialiste vise donc à supprimer l'ONDAM 2019 pour proposer au Gouvernement de faire un geste en direction de l'hôpital public.